

Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public Guide sur la présentation d'une divulgation

Inclure tout ce que vous savez. Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez ajouter une page

inclure tout de que vous savez. Si vous avez besoin de plus d'espace, ve	sumez ajouter	ine page.	
Divulgation faite au :			
Surveillant [] Fonctionnaire désigné [] L'ombudsman []		
Est-ce que l'acte répréhensible représente :	OUI	NON	
 Un acte illégal en vertu d'une loi provinciale ou fédérale ou de l'un de leurs règlements? 		0	
 Un acte qui entraîne d'importants dangers spécifiques pour la santé et la sécurité du public ou pour l'environnement? 	0	0	
 Un cas grave de mauvaise gestion des fonds ou des biens publics? 	0	0	
 Le fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre l'un des actes répréhensibles susmentionnés ? 	0	0	
Description de l'acte répréhensible :			
Nom de la personne ou des personnes ayant commis l'acte répréhensible :			
Date de l'acte répréhensible :			
Est-ce que cette divulgation a déjà été faite? Si oui, à qui et quel a été le résultat de cette divulgation?			